



Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi dix-neuf juin, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°48-2025-06-26

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, , M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Bruno LEDUC, M. Raymond LEJOSNE, , M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Jean-François SAGOT, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, , Mme Annick POCHET, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, , M. Alain LOUVET, , M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Marc DENAVAUT à M. Etienne MAES
M. Ludovic DUTRIAUX à M. Raymond LEJOSNE
Mme Marylise THILLIEZ à M. Marc DEMOLLIENS
Mme Nathalie TELLIER à Monsieur Bruno LEDUC
Mme Chantal TERNISIEN à M. Michel SERGENT
M. Christophe COUSIN à M. Claude PRUDHOMME
Mme Cristina BASTIDE à Christophe DOUCHAIN

Etaient remplacés :

M. Bernard TASSART par M. Philippe HODIQUE
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

M. Philippe DELBARRE
Mme Nicole DARQUES
M. Guy LAMBERT
M. Jean-Claude RETAUX
M. Grégory SMERCK
M. Alain MAQUIGHEN
Mme Maryse BEAUSSE
Mme Fabienne FOURRIER

Etait absente :

Mme Ludivine MOREAU

Secrétaire de séance :

M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	34
Excusés avec pouvoir à un titulaire	7
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	8
Absents	1
Nombre de votes	43

Délibération n°48-2025-06-26

Objet : convention agro-écologie SYMCEA

La présente convention (du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027) a pour objet de définir les conditions d'intervention de chacune des parties sur l'animation agroécologique des bassins versants de la Canche et de l'Authie dans une démarche de coopération afin de réduire durablement l'érosion des sols et le ruissellement sur le territoire.

Ainsi, le Symcéa :

- Rédigera les conventions techniques et financières à destination des partenaires et prestataires du programme 2025-2027 et en assurera le suivi ;
- Réalisera avec le soutien des partenaires techniques, des journées de formations à destination des agriculteurs mais également des établissements scolaires afin de promouvoir l'agroécologie ;
- Se chargera de la coordination entre les partenaires et les EPCI afin de faire vivre le programme territorial.

et L'EPCI :

- Assurera un soutien technique au Symcéa afin de garantir le bon accomplissement du programme d'actions ;
- Mettra à disposition un agent lors des différentes réunions organisées sur son territoire ;
- Restituera aux élus les avancées du programme d'actions agroécologique sur son territoire.

Il est proposé au Conseil Communautaire de mandater le Président à signer la convention agro-écologie avec le SYMCEA et les documents afférents.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 26 juin 2025

Le secrétaire de séance


Vincent LACHÈRE

Le Président


Claude PRUDHOMME